

1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

CE MESSAGE NE S'ADRESSE PAS
AUX ÉLECTEURS QUI DEMEURENT SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MESSAGE IMPORTANT

Aux propriétaires et aux copropriétaires
d'un immeuble
Aux occupants et aux cooccupants
d'un établissement d'entreprise

Vous voulez voter à la prochaine élection générale à Montréal ?

Rappelez-vous que votre nom doit être inscrit sur la liste électorale.

Si, le 1^{er} septembre 2009, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois et **que vous n'êtes pas domicilié à Montréal**, vous avez le droit d'être inscrit(e), une seule fois, sur la liste électorale si vous possédez les qualités suivantes :

- vous êtes majeur(e)
- vous êtes citoyen(ne) canadien(ne)
- vous n'êtes pas en curatelle
- vous n'avez pas été trouvé(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse.

Pour être inscrit sur la liste électorale, **vous devez faire une demande écrite** auprès du président d'élection.

Si vous êtes **propriétaire unique d'un immeuble** ou **occupant unique d'un établissement d'entreprise**, remplissez le formulaire intitulé « *Demande d'inscription sur la liste électorale par le propriétaire unique d'un immeuble ou par l'occupant unique d'un établissement d'entreprise* » (**SMR-9.2**) ci-joint.

Dans le cas des **copropriétaires d'un immeuble** ou **cooccupants d'un établissement d'entreprise**, désignez parmi vous un électeur pouvant être inscrit sur la liste électorale. À cet effet, transmettez une procuration au président d'élection en remplissant le formulaire intitulé « *Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise* » (**SMR-9.1**) ci-joint.

Si vous avez plus d'un immeuble ou plus d'une entreprise, l'inscription doit être faite à l'adresse de l'immeuble ayant la plus grande valeur foncière ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur locative. Cette information apparaît sur les comptes de taxes.

Pour voter par correspondance, vous devez être inscrit sur la liste électorale et en faire la demande au verso des formulaires **SMR-9.1** ou **SMR-9.2**.

Veillez noter que tous vos formulaires doivent être reçus par le président d'élection avant le 30 septembre, 16 h 30 en utilisant l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe. Les formulaires sont également disponibles sur le site ville.montreal.qc.ca/election.

(English on reverse side)

Renseignement : 514 868-1071 - 514 868-4935 (fax)

1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

THIS MESSAGE DOES NOT CONCERN ELECTORS
ON THE TERRITORY OF MONTRÉAL

IMPORTANT MESSAGE

To owners and co-owners of an immovable
To occupants or co-occupants of a business establishment

To be entitled to vote at the next general election in Montréal, remember that your name must be entered on the list of electors.

If, on September 1, 2009, you owned an immovable or occupied a business establishment for at least 12 months **and are not domiciled in Montréal**, you are entitled to have your name entered, only once, on the list of electors, provided you are:

- of full age
- a Canadian citizen
- not under curatorship
- not under any conviction for an offence constituting a corrupt electoral practice

To be entered on the list of electors, **you must file an application in writing with the returning officer.**

If you are the **sole owner of an immovable or the sole occupant of a business establishment**, you must complete the attached Application for entry on the list of electors by the sole owner of an immovable or the sole occupant of a business establishment (**SMR-9.2**).

Co-owners of an immovable or co-occupants of a business establishment may designate from among their members one person to be entered on the list of electors. Complete the attached Power of attorney to designate the undivided co-owner of an immovable or the co-occupant of a business establishment (**SMR-9.1**).

If you own more than one immovable or more than one business establishment, you must register at the address of the immovable with the highest property value or at the address of the business establishment with the highest rental value. That information appears on the tax accounts.

To **vote by mail**, you must be entered on the list of electors and must complete the reverse side of forms **SMR-9.1** or **SMR-9.2**.

All forms must be received by the returning officer **by September 30, 2009, at 4:30 p.m.** Please use the attached return envelope. The forms are also available at ville.montreal.qc.ca/election.

(Français au verso)